

ANALYSE ET EXPLOITATION DES COÛTS ET DES PERFORMANCES DES PLANS ET PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Juillet 2016

Référentiel n° 2

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME
par ABBD / Awiplan SARL / Cabinet Leduc / LM Environnement
Contrat n°1206C0096

Coordination technique : Dominique TRAINÉAU – ADEME Angers – Direction Economie Circulaire et Déchets – Service Consommation et Prévention



SYNTHÈSE

Comité de pilotage de l'étude et de relecture

Pierre GALIO – Chef du Service Consommation et Prévention – DECD – ADEME

Alexandra GENTRIC – Service Mobilisation et Valorisation des Déchets – DECD - ADEME

Nicolas NOYON – SCP - ADEME

Odile POULAIN – SMVD - ADEME

Dominique TRINEAU – SCP- ADEME

CITATION DE CETTE SYNTHÈSE

ABBD / Awiplan SARL / Cabinet Leduc / LM Environnement – 2016 – Analyse et exploitation des coûts et des performances des plans et performances des plans et programmes locaux de prévention des déchets – Synthèse – 13 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne www.ademe.fr/mediatheque

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Echantillon.....	4
3	Rappel de la structure du cadre des coûts (3 niveaux).....	5
4	Résultats.....	6
4.1	Analyse des charges globales, en € par habitant et par an :	7
4.2	Analyse détaillée des charges directes et des produits (niveau 1), en € par habitant et par an :.....	7
4.3	Le financement des PLP	9
4.4	Analyse des tableaux d'indicateurs	10
5	Efficienc e des PLP	10
6	Conclusions	12

1 INTRODUCTION

Dans le cadre des objectifs nationaux du développement de la prévention de la production des déchets, l'ADEME apporte depuis 7 ans un soutien à des collectivités s'engageant dans un « programme local de prévention » (PLP) correspondant au développement d'un certain nombre d'actions de prévention.

Une des obligations contractuelles consiste à rendre compte des actions engagées et de leurs résultats dans un rapport comprenant un « cadre des coûts de la prévention », et un tableau d'indicateurs de performance. Le cadre des coûts :

- rend compte des charges et des produits engagés par la collectivité, par type d'action, avec mise en évidence des aides de l'ADEME et de leur part dans le financement global,
- évalue l'utilisation par l'équipe projet prévention des charges de structure de la collectivité et d'autres ressources humaines du service déchets,
- recense les dépenses et /ou le temps bénévole engagés au titre de la prévention par les partenaires de la collectivité.

Ce cadre PLP doit être rempli selon des conventions communes à toutes les collectivités concernées afin de permettre :

- un suivi pluriannuel et une évaluation économique des PLP par les collectivités elles-mêmes,
- une exploitation collective, à partir de tous les cadres transmis à l'ADEME, en vue d'approcher le coût moyen de la prévention (si possible par catégorie d'action), les facteurs ayant une incidence sur la dispersion des coûts, le poids économique de cette nouvelle dynamique au sein du coût de gestion totale des déchets et son efficience au regard de la réduction des tonnages à gérer.

Ce document est la synthèse d'une deuxième analyse des enseignements que l'on peut tirer des cadres des coûts de la prévention saisis sur SINOE, avec pour objectif d'établir un référentiel à partir de PLP bien avancés, au moins jusqu'à la quatrième année. Seulement 6 collectivités ayant rempli 5 cadres de la 1^{ière} à la 5^{ième} année, l'analyse reste encore partielle, et il faudra attendre le dernier référentiel 2018 pour prendre la pleine mesure des enseignements à tirer des plans et programmes de prévention.

L'étude s'est effectuée en deux temps :

- une première étape de vérification des cadres et des indicateurs de performance, afin de garantir leur fiabilité, condition nécessaire pour rentrer dans le panel analysé. L'analyse du cadre et des indicateurs a été complétée par un entretien avec la collectivité pour vérifier les valeurs, consigner des éléments d'explications, apporter des corrections en cas d'erreur sur les règles de remplissage.
- une deuxième étape d'analyse des valeurs consignées dans les cadres, dont les résultats sont résumés dans cette synthèse.

2 ECHANTILLON

Les cadres des coûts de la prévention saisis sur SINOE® sont la source de données de ce 2^{ème} référentiel des coûts de la prévention. 463 cadres ont été analysés pour ne conserver que des données consolidées au regard des différentes vérifications effectuées :

- Modalités de répartition des charges entre les types d'actions ;
- Intégration des aides de l'ADEME ;
- Calcul des charges de niveau 2 ;
- ...

Au final, le référentiel porte sur 363 cadres soit 141 collectivités, représentant :

- 17 millions d'habitants ;
- 38% des collectivités engagées dans un programme local de prévention ;
- 37% de la population concernée par un PLP.
-

Pour ce deuxième référentiel, la représentativité est correcte pour les collectivités avec 1, 2, 3 ou 4 cadres ; par contre les collectivités avec 5 cadres sont peu nombreuses (6 seulement sur 145 collectivités).

Tableau 1 : nombre de cadres par collectivité

Collectivités avec 1 cadre	35
Collectivités avec 2 cadres	27
Collectivités avec 3 cadres	48
Collectivités avec 4 cadres	25
Collectivités avec 5 cadres	6
Total collectivités	141
Total cadres	363

Tableau 2 : nombre de cadres par année PLP

Cadres Année 1	77
Cadres Année 2	99
Cadres Année 3	93
Cadres Année 4	64
Cadres Année 5	30
Total collectivités	141
Total cadres	363

L'année la mieux représentée est l'année 2012 (112 cadres), mais nous disposons aussi d'une bonne représentation en 2013 (101 cadres) et 2014 (83 cadres), et d'une représentation correcte en 2011 (50 cadres). Les cadres de 2010 et 2015 sont en nombre anecdotique (respectivement 14 et 3). La représentativité est aussi correcte selon les critères de taille (petites, moyennes et grosse collectivité) et de type (rural, mixte, urbain, touristique)

3 RAPPEL DE LA STRUCTURE DU CADRE DES COÛTS (3 NIVEAUX)

Le niveau 1 rend compte des charges et produits directement associés aux actions de prévention. Il est organisé en **8 colonnes** et sous-colonnes correspondant à tous les **axes de la prévention**, et a une neuvième colonne où sont regroupées les charges liées à l'animation globale du programme. **Les charges** sont réparties sur 3 lignes correspondant à **3 catégories : le personnel, le fonctionnement et les amortissements** (dont les composteurs qu'ils soient amortis ou non dans la comptabilité des collectivités). Les charges de niveau 1 sont intégralement répercutées dans la ligne « prévention » de la Matrice des Coûts. Cette décomposition permet une analyse de l'utilisation des moyens sur les différents axes d'actions et par type de dépense, réalisée dans cette étude.

Les produits sont également présentés en 3 lignes correspondant à **3 catégories : les produits industriels (ventes), les aides et soutiens autres que ceux de l'ADEME et les aides de l'ADEME**. Les produits sont repris dans la Matrice des coûts.

Niveau 1 : Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention		1. Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	2. Actions éco-exemplaires de la collectivité	3. Actions emblématiques nationales		4. Actions d'évitement de la production de déchets		5. Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative		6. Programme de prévention - actions globales et transversales	TOTAL	Participation tarifification Incitative (pour info)
				3.1 Prévention et gestion de proximité des biodéchets	3.2 Autres actions	4.1 Réparation, réemploi	4.2 Autres actions d'évitement	5.1 Déchets des entreprises	5.2 Déchets dangereux			
Charges	Personnel collectivité											
	Autres charges de fonctionnement											
	Amortissements/composteurs											
Total charges (à reporter dans la ligne prévention de la matrice : soit le total, soit colonne par colonne)												
Produits (à reporter dans les lignes concernées de la matrice : soit le total, soit colonne par colonne)	Produits industriels											
	Soutiens sociétés agréées et autres aides											
	Aides ADEME (subventions)											
	Total produits											
Coût aidé HT												
TVA acquittée												
Total TTC Aidé												
Population de la collectivité concernée par le programme prévention												
Total des charges directes en CHT/hab.												
Total des charges directes moins les produits en CHT/hab.												

Le niveau 2 ne comprend que 2 cas de **charges indirectes** : une **évaluation des charges de structure du service** déchet, imputables à la prévention, et le cas échéant, le montant correspondant à des charges de personnel hors de l'équipe prévention mais qui aurait participé au programme. Ces charges sont déjà intégrées dans la Matrice des coûts sur d'autres lignes que la ligne prévention. Ce niveau est généralement établi par une évaluation par ratio et n'est donc pas homogène selon les collectivités.

Le niveau 3 rend compte, quand elles existent et ont pu être recensées, des **charges engagées en propre par les partenaires** de la collectivité (communes, écoles, entreprises, etc.). Ce niveau n'est donc pas exhaustif.

Niveau 2 : Evaluation des charges indirectes de la collectivité	Evaluation	Charges HT
Frais de structure de la collectivité imputées à la prévention (en général % des frais de structure)	Clé utilisée	Montant HT
Temps de personnel technique hors niveau 1 et structure	Evaluation temps passé	Montant HT
Total des charges indirectes		
Total des charges directes et indirectes		
Part de financement du Programme venant de l'ADEME		

Niveau 3 : Evaluation des charges engagées par des partenaires extérieurs	Evaluation	Charges HT
Temps de personnel (préciser l'unité de temps, heures ou jours)	Evaluation temps passé	Montant HT
Autres charges		Montant HT
Temps de bénévoles		
Total charges prévention partenaires extérieurs		
Total charges prévention collectivité + partenaires extérieurs		

La part relative des charges directes (niveau 1), des charges indirectes imputées à la prévention (niveau 2) et des charges des partenaires a été établie. Mais l'essentiel de l'analyse porte sur le niveau 1 qui permet de définir la structure des charges (personnel, fonctionnement et investissement) et des produits (« ventes », soutiens éventuels et aides), et surtout l'affectation des moyens aux différents types d'actions (sensibilisation, éco-exemplarité, actions emblématiques, etc.)

4 RESULTATS

Les montants engagés par habitant (seuls comparables) sont très faibles et relativement cadrés, en lien avec les aides accordées :

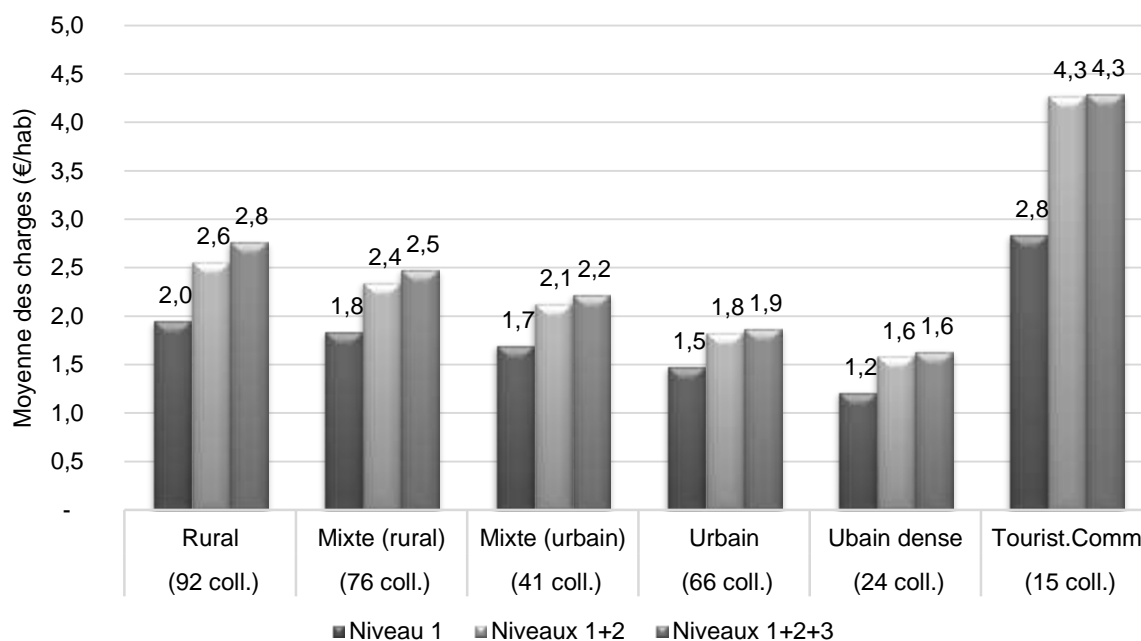
- Pour la moitié des cadres, les charges varient dans une fourchette de 1,6 à 3,2 €/an/habitant et les produits dans une fourchette de 1,2 à 2,4 €/an/habitant ;

- Pour 80 % des cadres, les charges varient dans une fourchette de 1,1 à 3,9 €/an/habitant et les produits dans une fourchette de 1,2 à 2,6 €/an/habitant
- Les analyses entre les divers types de coûts portent donc sur des centimes.

4.1 Analyse des charges globales, en € par habitant et par an :

- Les moyens engagés progressent au cours des années et sont en année 4 significativement supérieurs à ceux de l'année 1.
- Les moyens engagés par les collectivités diminuent significativement avec l'augmentation de la taille des collectivités.
- La structure des charges évolue peu : la part du personnel est de 59 %, le fonctionnement représente 28 % et l'investissement, qui porte presque exclusivement sur l'achat de composteurs, 14 %.
- Les écarts entre typologies d'habitat restent relativement faibles, mais ils se sont creusés depuis le dernier référentiel et on note plusieurs écarts significatifs entre les divers types d'habitat, qui différencient globalement 3 groupes : les zones touristiques qui engagent le plus de moyens à l'habitant, (mais il s'agit d'un ratio calculé sur les habitants permanents), les zones rurales et les zones urbaines qui ont le ratio le plus faible.

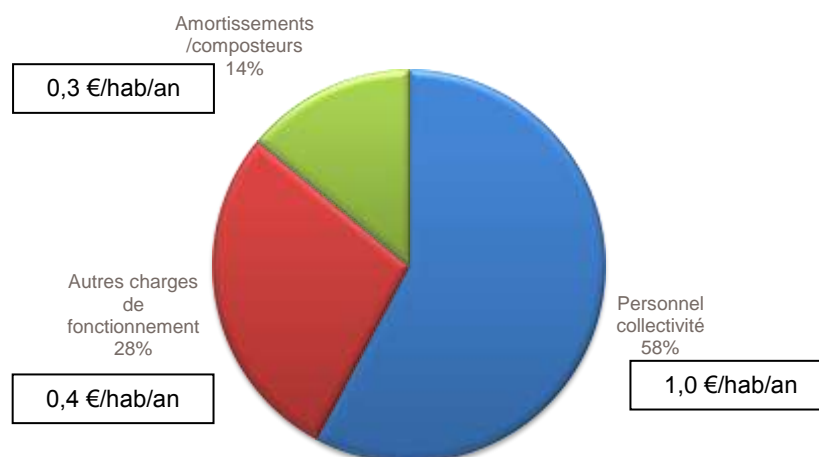
Figure 1 : Répartition des charges des 3 niveaux par type de collectivité



4.2 Analyse détaillée des charges directes et des produits (niveau 1), en € par habitant et par an :

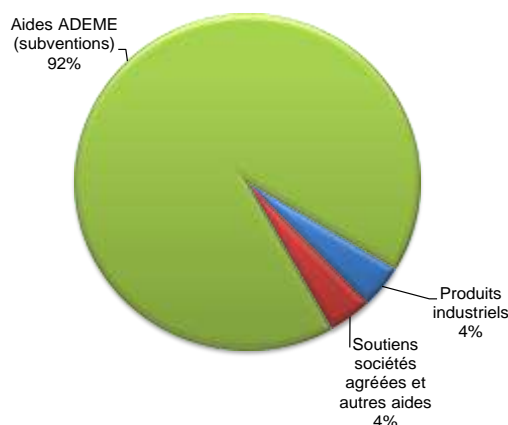
- Les charges de personnel représentent plus de la moitié des charges engagées, avec 58 % du total. Les autres charges de fonctionnement sont de 28 % et la fraction amortissement ou achat de composteurs de seulement 14 %. A noter que, pour les cadres étudiés, cette dernière partie correspond essentiellement à l'achat de composteurs :

Figure 2 : structure des charges directes (niveau 1) par type de charge



- L'essentiel des produits (92%) est assuré par l'ADEME, les 4 % de produits industriels correspondent à la revente de composteurs, les 4 % restant étant principalement des aides des conseils généraux/départementaux ou syndicats de traitement. Le reste des coûts est assumé par la collectivité.

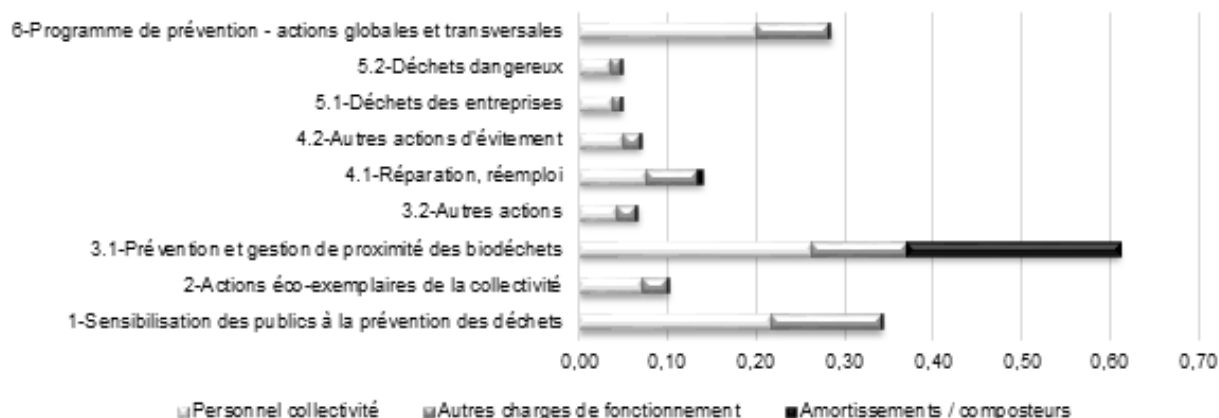
Figure 3 : Structure des produits par type de produit



Les axes de gestion des biodéchets et sensibilisation confirment au cours de l'avancement des PLP qu'ils sont ceux sur lesquels le plus de moyens sont investis :

- L'axe, « prévention et gestion de proximité des biodéchets » (35 % des charges) inclut la promotion du compostage domestique, très souvent engagée avant même les programmes de prévention, et bénéficiant de soutiens propres.
- L'axe sensibilisation a progressé de 17 à 21 % des charges avec l'avancement des PLP. La sensibilisation est au cœur de la politique de prévention, car celle-ci consiste à changer les habitudes et le comportement des citoyens. Elle est donc développée en priorité et en soutien de toute autre action.
- Le troisième poste de charge important est celui concernant la gestion globale du programme ; il diminue de 20% à 17 % des charges ; cela confirme l'importance de la mise en place au démarrage (diagnostic, formation des personnels, prise de connaissance des actions de restitution...) et son recul lorsque les divers outils de suivi sont mis en place.
- Les autres axes mobilisent moins de moyens : la réparation-réemploi consomme 8 % des moyens, les actions éco-exemplaires des collectivités 6 %, les autres actions mobilisent chacune moins de 5%.

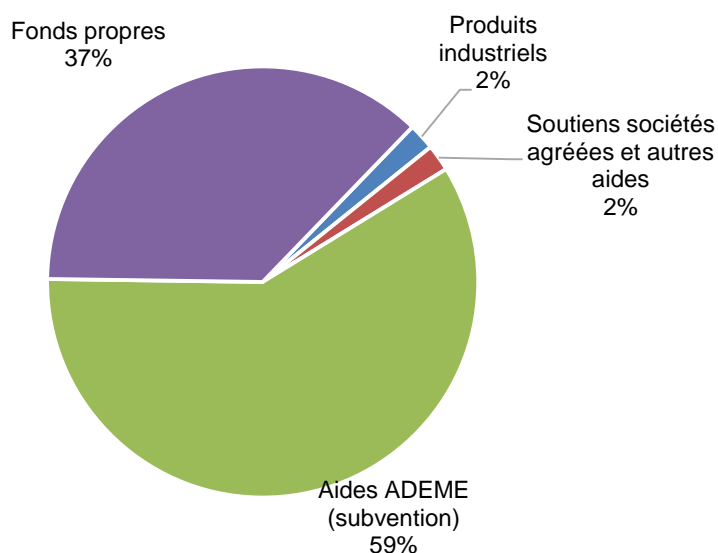
Figure 4 : structure des charges par type de charge et d'action (valeurs moyennes, €/HT/hab)



4.3 Le financement des PLP

Il est trop tôt pour déterminer l'effort des collectivités sur l'ensemble de PLP, mais on constate qu'au cours des années la part de financement assumée par les collectivités augmente, passant de 16 % en première année à 45 % en année 4. Si l'on fait une moyenne sur l'ensemble des cadres analysés (hors atypiques), on obtient la répartition suivante :

Figure 5 : Financement des PLP



Ce résultat n'est qu'une indication ; lors du prochain référentiel un graphique pourra être réalisé à partir des résultats cumulés pour chaque PLP sur l'ensemble des années.

4.4 Analyse des tableaux d'indicateurs

Les tableaux des indicateurs fournissent des éléments d'information complémentaires que l'on peut mettre en relation avec les coûts constatés ; le référentiel porte les tableaux de 148 collectivités représentant :

- 18 millions d'habitants ;
- 39% des collectivités engagées dans un programme local de prévention ;
- 39% de la population concernée par un PLP.

Les principaux enseignements des tableaux sont les suivants :

- Logiquement, la taille de l'équipe projet croît avec celle de la collectivité ; pour autant cet accroissement n'est pas proportionnel au nombre d'habitants : si l'on ramène le nombre d'ETP consacré à la prévention à 10 000 habitants, ce sont les petites collectivités qui ont le ratio le plus élevé. Ce constant est logique au vu de la structure des coûts : la communication (quand elle n'est pas en face à face) ou les actions transversales prennent globalement le même temps qu'il y ait beaucoup ou peu d'habitants.
- Le nombre de partenaires et de relais s'accroît au cours des années de programme (écarts significatifs) et également avec la taille de la collectivité (écarts non significatifs). Les objectifs affichés en termes de nombre de partenaires sont atteints en moyenne au bout de la cinquième année, alors que pour les relais la couverture moyenne est de 85 % ; la dispersion augmente elle aussi au cours des années, ce qui démontre un investissement très variable entre les collectivités sur la recherche de partenaires et relais ; ces valeurs sur 5 ans seront à vérifier dans le prochain référentiel.
- Les actions éco-exemplaires enregistrent une nette progression au cours du temps ; la médiane est à zéro la 1^{ère} année, ce qui signifie que la moitié ou plus de collectivité ne démarrent pas leurs actions éco-exemplaires la 1^{ère} année. En moyenne les collectivités atteignent 86 % de leurs objectifs en fin de programme, mais on peut noter que 10 % d'entre elles ont rempli cet objectif dès la troisième année et 25 % en quatrième année.
- Les tableaux des indicateurs des plans territoriaux de prévention menés par les départements donnent des résultats et évolutions analogues à ceux des PLP. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que 80 % du territoire des PTP étaient relayés localement par les Programmes de prévention des collectivités dès la 2^{ème} année, pour lesquels ils ont en moyenne animé 2 réunions de réseau par an. La diminution moyenne des OMA est de 10 % suivant l'année de référence, collectivités avec ou sans TI confondues, avec une dispersion allant de -4% à -14 %. La baisse des DMA est trop faible pour en tirer des conclusions.

5 EFFICIENCE DES PLP

L'efficacité des programmes au travers de l'évolution des tonnages et des coûts du service global :

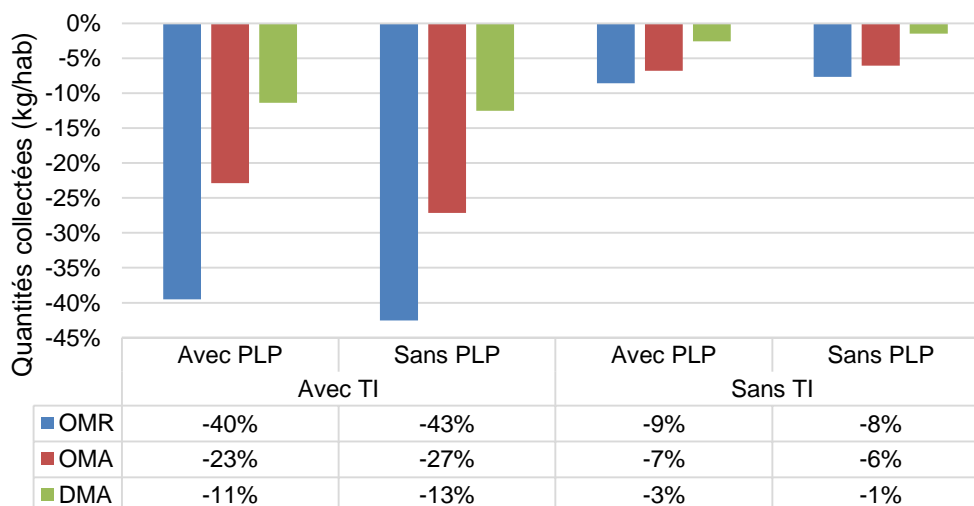
- Evolution des tonnages OMA et DMA : source **tableau des indicateurs PLP** ;

La mise en place de la tarification incitative ayant un impact important sur les tonnages, nous avons séparé les collectivités en 2 panels, celles ayant mis en place la tarification incitative pendant la durée du PLP, et les autres. Les résultats sont les suivants :

- A l'issue des 5 ans du PLP, les OMA baissent en moyenne de 21 % pour les collectivités qui ont cumulé la mise en place de la tarification incitative et leur PLP, et l'objectif moyen de 7 % défini dans le grenelle de l'environnement est atteint pour celles qui s'en sont tenues au PLP.
- La baisse moyenne des DMA n'est pas significative au bout des 4 ans et est de l'ordre de 3 à 4 % ; la différence est nette et significative entre les collectivités avec une TI (moins 8 % en moyenne) et celles sans TI (moins 1 % en moyenne). Le différentiel de baisse entre les OMA et les DMA semble indiquer un report conséquent d'une partie des déchets en déchèterie.

- Evolution des tonnages OMR, OMA et DMA : source **enquêtes collectes 2009 et 2013**. Ces enquêtes fournissent un ratio supplémentaire, celui des ordures ménagères résiduelles. Nous avons à nouveau séparé les collectivités ayant mis en place la TI des autres, et pour chaque panel, nous avons fait la distinction entre celles ayant mis en place un PLP et les autres.

Figure 6 : Moyenne des évolutions des quantités de déchets (en %)



- Dans tous les cas et pour tous les flux, on enregistre une **baisse entre 2009 et 2013** ; pour les collectivités qui n'ont pas mis en place la TI, cette baisse est modérée, inférieure à 10 % quel que soit le flux, avec 1 à 2 % de réduction supplémentaire pour les collectivités qui ont mis en place un PLP. La baisse est statistiquement significative sur les OMA dans tous les cas, sur les OMR aussi (sauf pour les collectivités qui n'ont mis en place ni PLP ni TI), jamais sur les DMA.
 - Pour les collectivités ayant mis en place la tarification incitative, la baisse est très marquée, significativement plus forte que pour les autres collectivités. Elle est de 40 % pour les OMR, 23 % pour les OMA et 11% pour les DMA pour les collectivités ayant mis en place un PLP, et de 43 % pour les OMR, 27 % pour les OMA et 13% pour les DMA pour les collectivités qui n'en ont pas souscrit. Nous ne disposons pas des éléments pour expliquer ce petit écart, mais l'absence de signature officielle à un PLP ne signifie pas pour autant que des actions de prévention n'ont pas été menées, notamment pour les plus efficaces d'entre elles comme la promotion de gestion domestique des biodéchets, ou la mise à disposition de stop pub.
 - L'indication supplémentaire sur les OMR montre que la diminution est plus faible pour les OMA que pour les OMR, ce qui indique que la réduction s'accompagne d'un transfert de déchets sur les collecte sélectives, qui traduit un meilleur tri des produits recyclables, voire des biodéchets quand cette collecte existe.
- Evolution des coûts : à partir des **matrices des coûts**.
 - Ils progressent dans tous les cas entre 2010 et 2014, de 3 à 4 € pour les collectivités avec TI et s'établissent en 2013 à 73 € (sans PLP) et 78 € (avec PLP), et de 7 à 8 € pour les collectivités sans TI où les coûts s'établissent à 85 € (sans PLP) et 93 € (avec PLP).
 - Les écarts ne sont pas significatifs statistiquement. En effet il existe déjà une grande variabilité des coûts de gestion des déchets d'une collectivité à l'autre, (sur les cas extrêmes, cela peut aller du simple au double, mais même en enlevant les 25 % de collectivités qui ont les couts les plus élevés et les 25 % qui ont les coûts les plus faibles, la variation s'établit suivant les panels entre 23 et 35 €). L'écart entre elles est donc bien plus important que l'évolution enregistrée entre la moyenne des panels ci-dessus, qui n'excède pas les 8 € La mise en place d'une TI semble toutefois l'élément le plus déterminant pour maîtriser les coûts, même si la diminution des tonnages ne suffit pas à enrayer leur hausse.
 - A noter que les collectivités ayant souscrit un PLP ont dès le départ un coût moyen du service déchets plus élevé que celles qui n'en ont pas souscrit (3 à 7 € par habitant supplémentaire).

6 CONCLUSIONS

Au-delà de l'analyse de la distribution des charges et des produits de la prévention abordée dans cette étude, et qui sera complétée dans le prochain référentiel, la question prioritaire reste de savoir quel est l'impact des programmes de prévention. Les résultats obtenus en termes d'efficacité quantitative et économique suscitent plusieurs remarques et interrogations :

L'efficacité globale ne peut en aucun cas être mesurée à l'aune de la seule politique de prévention ; les variations de tonnages ou de coûts sont le résultat non seulement du contexte extérieur, mais aussi des choix de gestion de la collectivité. On peut citer plusieurs exemples bien connus.

En ce qui concerne les contraintes extérieures :

- Les ratios par habitants sont plus importants dans les villes et les agglomérations que dans les zones rurales : en effet, les villes disposent de commerces et services centraux qui attirent temporairement les personnes des zones voisines lorsqu'ils utilisent ces services ou parce qu'elles leur fournissent un emploi.
- Les zones touristiques sont également un autre cas : la population prise en compte pour le calcul des ratios ne comporte pas l'afflux touristique ce qui augmente les ratios par habitant, tant pour les tonnages que pour les coûts.
- Les contraintes géographiques ont un impact sur les coûts, et cela même si les quantités à collecter sont faibles : longues collectes pour peu d'habitants, transports pour rejoindre les sites de traitement, déchèteries peu fréquentées mais nécessaires

En ce qui concerne les choix de gestion des collectivités :

- Le volume des bacs et le type de pré-collecte a un impact sur les quantités ; c'est particulièrement net entre les bacs collectifs qui peuvent se transformer en mini-décharge à l'inverse du bac individuel qui responsabilise le ménage.
- La fréquence de collecte joue dans le même sens : plus elle est élevée, plus on peut jeter car le bac n'est jamais plein, certains ne font même plus l'effort du tri.
- La politique menée à l'égard des « déchets assimilés », essentiellement produits par les services, commerces et administrations, a également un impact sur les tonnages d'OMA ; elle influence directement sur les fréquences de collecte et sur les quantités : ne pas collecter les zones commerciales et industrielles, refuser les cartons (ou organiser une collecte de cartons) avoir une gestion correcte des déchets de marché, créer une collecte spécifique pour les métiers de bouche plutôt que de maintenir une fréquence élevée à cause d'eux, sont autant de décisions qui ont un impact sur les tonnages et sur les coûts.

Ces quelques exemples montrent à quel point **l'efficacité globale est conditionnée à de multiples facteurs**, dans lequel la politique de prévention ne constitue qu'un point ; **les résultats ne se font réellement sentir que lorsque qu'un ensemble de choix coordonnés sont fait en vue d'optimiser la gestion des déchets.**

En effet, si les moyens engagés ne changent pas, (mêmes tournées, même personnel de collecte ou de traitement, mêmes camions et engins) l'impact sur le coût sera minime, sauf dans le cas où le service est rendu par un prestataire payé à la tonne.

A l'inverse lorsqu'une TI est mise en place, les résultats sont immédiatement visibles, car elle est généralement accompagnée d'une phase d'optimisation du service, et dans ce cadre les actions de prévention soutiennent les efforts de réduction des déchets de la collectivité et des ménages.

En conclusion sur l'efficacité globale, on peut dire que :

- **Le programme local de prévention seul, sans tarification incitative, constitue un renforcement de la communication sur les déchets et la responsabilité des ménages** ; elle permet une amélioration liée aux efforts des personnes volontaires sensibles aux arguments essentiellement environnementaux et citoyens, avec une diminution moyenne de 7 % sur les OMA.
- **La baisse des quantités est nette dès lors qu'il y a des optimisations dans la gestion des déchets**, et notamment des réductions de fréquences, motivées par la diminution des coûts ; on passe d'une notion de « haut niveau de service » qui se limitait à un nombre de collectes élevé (visible par les ménages) à une appréciation liée à la performance : ajuster le service au besoin réel, qui peut varier suivant les usagers (ménages, commerces, restauration...), obtenir les meilleurs rapports service-prix. Cet effet est visible chez les collectivités qui ont mis en place une TI. Par ailleurs le signal « coût » donné par la TI est un argument supplémentaire qui permet d'élargir la réduction des déchets à des foyers qui n'avaient pas adhéré volontairement aux gestes de prévention.
- **Les évolutions quantitatives sont faibles pour les DMA** ; cette fraction inclut les apports en déchèteries qui sont soumis à des aléas bien plus importants que les flux d'OMR et d'OMA, dont les conditions de collectes sont cadrées. Ces aléas sont liés au contexte naturel (par exemple les conditions climatiques influent sur la production de déchets verts, ou encore les catastrophes naturelles comme les inondations récentes provoquent des forts apports d'encombrants divers), à des choix politiques (accueil ou pas des professionnels en déchèterie et modalités de paiement en entrée, qui peuvent changer complètement les ratios), ou à l'activité professionnelle. En l'occurrence, bien qu'intéressant à enregistrer.

On ne saurait parler d'efficacité sans aborder la question de l'emploi, primordiale dans les collectivités.

L'exploitation des données portant sur l'équipe projet et les emplois dédiés à la prévention montre que les collectivités ont **parfois embauché**, mais elles ont **toujours utilisé des ressources internes** à la collectivité pour mener les actions de prévention (parfois exclusivement pour des petites collectivités qui n'ont pas embauché). Dans ces cas, on assiste à un **changement de nature des emplois** au sein même du service ou un élargissement de la mission sur certains postes, ce qui indique que la politique de prévention peut être « absorbée » par le service initial. On peut ainsi estimer que c'est à terme le devenir d'un programme de prévention réussi : le fait que **la prévention ne soit pas menée par une cellule dédiée, mais intégrée dans tous les postes du service comme un mode d'action faisant partie intégrante de la mission de gestion des déchets**.

Enfin, sur le bien-fondé plus général des politiques de prévention, l'analyse économique et l'évaluation de l'efficacité économique ne peut pas ignorer les autres enjeux liés à la prévention, qui la justifient en soi :

- l'économie de ressources et d'énergie liée à la réduction des produits inutiles, des gaspillages et au réemploi ;
- le changement de comportement et d'habitude de la population vis-à-vis de la consommation et sa responsabilisation vis-à-vis des déchets ;
- le développement d'une économie circulaire et locale, dont la prévention peut être le support, et où la mise en place des REP (responsabilité élargie du producteur) peut apporter une part de financement.

Il s'agit d'évolutions lentes qu'il paraît impossible de mesurer par des indicateurs « comptables » globaux en lien avec les PLP, pour lesquels seules les évolutions brutales sont visibles.

Pour finir, l'approche faite dans ce référentiel, dont l'objectif est de définir des valeurs moyennes et des écarts pour situer les collectivités et l'utilisation moyenne des moyens engagés dans la prévention, est complétée par des monographies, qui détaillent des cas précis. <http://optigede.ademe.fr/prevention-monographies-ppp>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr